

le 19 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DAC 1020** Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e).

**M. Bruno JULLIARD rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison d'Europe et d'Orient (12e);

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,  
Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 50.000 euros dont 10.000 euros au titre du soutien aux cultures étrangères est allouée à l'association Maison d'Europe et d'Orient, 3, passage Hennel 75012 Paris. 2014\_04203 18557.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.